
Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés

Discussion thématique 3 : Satisfaire les besoins et soutenir les communautés

18 octobre 2017

Groupe de discussion 4 : Comment pouvons-nous apporter de l'innovation dans l'assistance humanitaire avec plus d'efficacité, d'efficacités et de redevabilité ?

Résumé

Les propositions contenues dans le document de réflexion ont été favorablement accueillies et un certain nombre de suggestions supplémentaires utiles ont également été faites.

Cinq thèmes majeurs sont ressortis tout au long de la discussion :

1. L'innovation porte sur la technologie mais pas exclusivement. Elle concerne également les partenariats et les processus.
 - La clé de toute innovation consiste à trouver de nouveaux moyens de surmonter des obstacles le plus efficacement possible en expérimentant de nouveaux processus et en faisant appel à toute une diversité de partenaires, y compris ceux des ministères compétents, de la société civile, du milieu universitaire et du secteur privé.
 - À cet égard, il a été suggéré que le programme d'action pourrait créer un espace de collaboration en vue d'une interaction entre les acteurs humanitaires et le secteur privé.
2. Comme l'illustre le large éventail d'exemples cités, il existe aujourd'hui des innovations considérables dans l'apport de l'assistance humanitaire. Les exemples évoqués sont notamment :
 - l'utilisation des économies générées par la transition vers des sources de lumière plus économes pour faciliter la connectivité des réfugiés à Internet ;
 - la création de mécanismes d'analyse prédictive ;
 - le recours à la technologie *blockchain* pour la distribution d'espèces ;
 - l'établissement de mécanismes de réserve et de financements rapides pour les interventions d'urgence ; et
 - l'élaboration des programmes d'aide à la réinstallation en collaboration avec les réfugiés.
3. L'innovation étant bien en cours, le défi consiste à soutenir le déploiement plus large des innovations qui marchent.
 - Les interventions en espèces représentent un exemple essentiel dans ce domaine. Elles sont désormais largement utilisées et le défi consiste à présent à faire en sorte qu'elles se multiplient et soient utilisées chaque fois qu'elles sont appropriées, en les reliant aux mécanismes de protection sociale existants et en veillant à ce qu'elles fassent l'objet d'un suivi rigoureux.
 - Les participants ont également souligné la nécessité d'une coordination des interventions en espèces lorsqu'elles sont déployées à grande échelle, afin de

regrouper les programmes d'aide en espèces parallèles et faisant double emploi gérés par de multiples organismes.

- Beaucoup de ces enseignements retirés d'innovations relatives aux subventions en espèces pourraient aussi être appliqués à d'autres approches innovantes.
 - Il a également été suggéré d'inclure dans le programme d'action un mécanisme permettant de stimuler davantage encore l'innovation.
4. Nous ne pouvons négliger la nécessité d'assurer l'obligation redditionnelle lorsqu'il s'agit d'innovation, et dans tout le programme d'action.
- Nous devons veiller à ce que les mécanismes d'obligation redditionnelle suivent le rythme des changements et à ne pas perdre de vue la protection et la sécurité.
 - Les innovations dans le programme d'action doivent permettre aux personnes prises en charge d'apporter des commentaires sur l'assistance qu'elles reçoivent.
 - En outre, nous devons reconnaître l'importance et le potentiel des propres innovations des réfugiés.
5. Il est crucial d'améliorer les données et les preuves pour alimenter l'innovation.
- Les problèmes relatifs aux données et aux preuves ont été relevés dans le document de réflexion et soulevés de manière répétée dans les interventions ces deux dernières années. La question du respect de la vie privée a également été mentionnée.
 - Il a été noté que la collecte de données et les preuves concernant les problèmes relatifs aux réfugiés étaient rares et parfois désorganisées, rendant difficile une analyse et une planification correctes. Les conséquences de cette situation pour les personnes handicapées ont fait l'objet d'une mention spéciale à ce sujet.
 - Une proposition précise visant à remédier à ce problème dans le programme d'action a été d'instaurer une alliance pour les données et les preuves qui regrouperait diverses parties prenantes importantes pour :
 - identifier les lacunes majeures dans les données et les indicateurs ;
 - élaborer des cadres de collecte et d'échange de données ;
 - compiler et effectuer des examens réguliers des preuves pour appuyer l'élaboration des programmes ; et
 - effectuer des analyses de coûts dans les contextes de déplacement.

HCR
6 novembre 2017